



Département de la Marne
Commune de LOIVRE
51220

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 décembre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine ROUSSEAUX, Maire.

Membres en exercice : 13	Présents : MM Claudine ROUSSEAUX (Maire) – Maria KUENTZ (Adjoint) – Gladys CAMIAT - Thérèse FRANCISCO – Stéphanie LALINNE - Muriel MORA - Pascal PRUDHOMME – Ludovic VIE
Présents : 8	Représentés :
Votants : 12	Pouvoir de Alain HARBULOT à Claudine ROUSSEAUX Pouvoir de Christophe PIERRE à Pascal PRUDHOMME Pouvoir de Patricia BENMIMOUN à Maria KUENTZ Pouvoir de Jean-Michel DEBAILLEUX à Stéphanie LALINNE
Date de convocation : 8 décembre 2022	Absents : Régis RANDONNEIX

Secrétaire de séance : Muriel MORA

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

DE n°45/2022 – Subvention exceptionnelle accordée à l'Ukraine

Les Sénateurs marnais ont souhaité relayer à l'ensemble des municipalités du département un courrier de l'association StandWithUkraine qui, en partenariat avec les autorités ukrainiennes et l'ambassade d'Ukraine en France, propose d'accompagner les collectivités françaises qui le souhaitent pour nouer des liens privilégiés avec des communes ukrainiennes, leur fournir des générateurs ou autre matériel indispensable, en assurant la logistique de l'achat et du transport.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable à l'octroi d'une subvention à l'Ukraine d'un montant de 1 000 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à contacter l'association et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dossiers de demande de subvention 2023

- 1) La sécurisation RD30 : demande de subvention à formuler auprès de la DETR et du département
Cette sécurisation concerne essentiellement la RD30 de l'abribus de la gare au pont du chemin de fer en privilégiant le passage sous le pont (élargissement du trottoir avec un passage alterné,...) mais pourra s'étendre à toute la RD30 comme pour la pose d'un radar pédagogique à l'entrée de Loivre

- 2) Le changement des éclairages au stade de football : demande de subvention à formuler auprès de la région
- 3) Vidéoprotection : dans un premier temps, une étude doit être menée en lien avec la gendarmerie pour identifier les zones sensibles. Montant approximatif : 50 000 €

Pascal PRUDHOMME s'interroge sur la possibilité de pose de panneaux solaires sur certains bâtiments ce qui pourrait être subventionné ; il est répondu que sur les bâtiments existants, l'investissement et les conditions d'octroi de subvention sont réduits. Ce sera à étudier si de nouveaux bâtiments sont créés. De même, il s'interroge sur le développement de l'écotourisme (maisons éclusières) ; un courrier a été envoyé à VNF le 10 décembre concernant la possible acquisition des deux maisons éclusières situées sur la commune.

DE n°46/2022 – Décision modificative n°2 du budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Vu la délibération n°22/2022 en date du 12 avril 2022 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2022,

Vu la délibération n°24/2022 en date du 15 septembre 2022 adoptant la décision modificative n°1,

Considérant qu'il convient de procéder à nouveau à des ajustements de crédits sur le budget de la ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les écritures budgétaires ci-dessous et modifie le budget en conséquence :

Investissement						
Opération	Chapitre	Objet	BP + DM 1 2022	Augmentation	Diminution	BP + DM1 + DM 2
OPFI	16	Emprunts et dettes assimilées	34 528,00 €	104,19 €		34 632,19 €
30		Les Fontaines	726 159,81 €		104,19 €	726 055,62 €

DE n°47/2022 – Décision modificative n°1 du budget annexe « Immeubles commerciaux »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Vu la délibération n°22/2022 en date du 12 avril 2022 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2022,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les écritures budgétaires ci-dessous et modifie le budget en conséquence :

Fonctionnement			
011	614	Charges locatives et de copropriété	150,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	-150,00 €
Investissement			
021	021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	-150,00 €
21	2132	Immeubles de rapport	-150,00 €

DE n°48/2022 – Signature d'un nouveau bail avec la société TDF relative à la location du terrain pour l'antenne – complément d'informations

Lors du Conseil municipal du 15 septembre 2022, par délibération n°43/2022 le Conseil a donné un avis favorable à la signature d'un nouveau bail avec la société TDF ayant les caractéristiques suivantes :

- Augmentation du loyer avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022 : de 4452 € annuel à 6000 € ; le loyer suivra ensuite les évolutions de l'indice de la construction INSEE ;
- Durée de 20 ans ;
- Clause de confidentialité et clause de préférence en cas de vente du terrain

Dans ladite délibération, il n'a pas été fait mention expresse de la clause relative au montant du loyer à compter du 1^{er} janvier 2023, il est donc proposé au Conseil de voter expressément cette clause ;

- A compter du 1^{er} janvier 2023, le loyer annuel sera porté à 10 000 € ; il suivra ensuite les évolutions de l'indice de la construction INSEE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable à la signature d'un nouveau bail avec la société TDF portant l'ensemble des clauses mentionnées ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte ou pièce y afférent.

DE n°49/2022 – Tarifs communaux 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des services communaux à compter du 1^{er} janvier 2023 de la façon suivante :

LOCATIONS

- Garages communaux 90 €/Trim

DROITS DE PLACE

- Marchands ambulants 5.00€/Jour
60 €/Trim

- Forains 1.30 €/m2

- Brocante (particuliers) 7.00€/3m
(professionnels) 20.00 €/3m

CONCESSIONS CIMETIERE

- Trentenaire 152 €
- Cinquantenaire 212 €
- Colombarium 377 €/30 ans

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

(Echafaudage, tas de grève, sable,... si la durée est supérieure à 7 jours, sauf autorisation
..... 50 cts/m2/Jour

DEJECTIONS CANINES SUR LA VOIE PUBLIQUE COMMUNALE 50 € amende

LOCATION SALLE DES FETES

- Habitants de la Commune	175 €/Jour 300 € WE
- Extérieurs de la Commune	300 €/Jour 525 € WE
Participation aux frais d'électricité : du 1 ^{er} mai au 30 septembre	35 € (forfait)
du 1 ^{er} octobre au 30 avril	50 € (forfait)

LOCATION DE LA SALLE DE LA MAIRIE 60 €/Jour

DE n°50/2022 – Assurance santé communale

La commune de Loivre a été contactée par la société AXA pour proposer une offre promotionnelle aux habitants ayant leur résidence principale sur la commune en contrepartie d'une aide à l'information de cette offre.

Les élus sont invités à débattre sur l'opportunité de signer la proposition d'offre promotionnelle « Assurance santé pour votre commune » proposé par la société AXA.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal, rejette la proposition d'offre promotionnelle « Assurance santé pour votre commune » proposé par la société AXA.

6 votes contre (Stéphanie LALINNE, Jean-Michel DEBAILLEUX, Pascal PRUDHOMME, Christophe PIERRE, Ludovic VIE, Muriel MORA)

1 abstention (Thérèse FRANCISCO)

5 votes pour (Claudine ROUSSEAU, Alain HARBULOT, Maria KUENTZ, Patricia BENMIMOUN, Gladys CAMIAT)

Evolution de la compétence cimetière du Grand Reims

La présidente du Grand Reims, Catherine VAUTRIN, a adressé un courrier aux maires relatif à la compétence cimetière. Dans ce courrier, il est expliqué que la loi 3DS a modifié les compétences obligatoires des communautés urbaines en ce qui concerne les cimetières ; il revient au Conseil communautaire de fixer, par délibération, si la création, l'extension et la gestion des cimetières doivent relever de la communauté urbaine ou des communes.

Le Grand Reims sollicite donc l'avis des communes d'ici le 31 janvier 2023 quant au maintien des cimetières dans la compétence des communes.

A l'unanimité, le Conseil municipal, souhaite faire part au Grand Reims de son avis favorable au maintien des cimetières dans la compétence communale.

Informations du maire :

* Le comité des fêtes s'interroge sur l'organisation de la retransmission du match à la salle des fêtes si la France se qualifie pour la finale de la coupe du monde de football de dimanche à 16h00.

Les élus y sont favorables. La fermeture de la place de la République sera à prévoir le cas échéant.

Questions diverses :

Ludovic VIE :

* Retrait de la cabine téléphonique programmée vendredi. Information des administrés à prévoir.

Muriel MORA :

* L'ancienne secrétaire de mairie fait-elle toujours partie des effectifs rémunérés ? Il est répondu qu'elle est actuellement en congé longue durée rémunérée à plein traitement.

Maria KUENTZ :

* De la part de **Patricia BENMINMOUN** : félicitations pour les décorations de Noël.

* Vœux du maire le 20 janvier 19H00 : il y aura besoin de personnes pour préparer l'évènement en fin d'après-midi à 18h00. Sont invités les élus, présidents d'associations, personnes qui ont fait les masques COVID, les nouveaux habitants (2021 et 2022).

* Fête de la nature 2023 : lors de la dernière réunion au mois de novembre, le comité Loivre en transition était présent et s'est impliqué ; le comité ne pourra pas être présent le Jour J. La prochaine réunion aura lieu le 4 janvier 2023.

* Aire de jeux : lors du salon des maires, une société a présenté la solution « Marius » (jeux de cordes) qui pourrait être installée sur la commune ; un rendez-vous avec la société va être programmé pour préparer le budget 2023.

* Le compte rendu de la réunion « Silo » sera bientôt envoyé à l'ensemble des élus.

Thérèse FRANCISCO :

* Salle des fêtes : elle déplore l'absence d'état des lieux lors des locations car de nombreux problèmes perdurent (sèche-mains/savon WC femme/poubelle WC femme/lave-vaisselle/lumière des vestiaires/sortie handicapée très glissante/attention à la contenance). Il faudrait également réfléchir à un système de cadenas pour les poubelles.

Stéphanie LALINNE :

* Pancartes de la ville : réalisation de 5 devis pour refaire les pancartes de la ville en DIBON ALUMINIUM (garantie 10 ans). La ville de Cormicy a installé des pupitres en pierre de lave mais le prix est bien plus élevé. Ce projet sera inscrit au budget 2023.

Gladys CAMIAT :

* Information d'un lampadaire en panne rue Gabriel Perard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 48